

Comblent l'écart pour les élèves issus de l'immigration Repères pour l'élaboration des politiques

ORIENTER LA POLITIQUE D'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION

- Tenir compte du fait que dans de nombreux pays de l'OCDE, les élèves issus de l'immigration constituent une population hétérogène sur le plan de la langue, de la culture, du statut économique et du niveau d'instruction, et éviter une politique unique, qui risque de ne pas répondre aux besoins de tous ces élèves, notamment les plus vulnérables.
- Établir le bon équilibre entre des mesures ciblées sur les élèves issus de l'immigration et les mesures globales, dont peuvent bénéficier l'ensemble des élèves.
- Utiliser divers outils pour orienter la politique à l'égard des élèves issus de l'immigration aux niveaux national, régional et/ou local, selon les structures constitutionnelles, politiques et institutionnelles du pays, notamment :
 - définition des buts explicites de la politique d'enseignement pour les élèves issus de l'immigration dans le cadre des objectifs de la politique d'éducation au sens large
 - mise en place d'une réglementation et d'une législation défendant le droit à un enseignement spécifique pour les élèves issus de l'immigration
 - élaboration de stratégies de financement efficaces
 - établissement de normes, de certifications et de cadres de certifications pour les professeurs de langue et les enseignants bilingues
 - définition des programmes scolaires, de principes directeurs et de méthodes pédagogiques pour l'enseignement des langues et l'enseignement interculturel
 - renforcer les capacités des enseignants, des chefs d'établissement et des responsables régionaux
 - faire mieux connaître les droits et les responsabilités des enfants issus de l'immigration et diffuser les bonnes pratiques
 - suivre les résultats scolaires de ces enfants et développer la recherche, l'évaluation et la remontée d'informations.
- Favoriser une approche globale ainsi que le partage des responsabilités à tous les niveaux, notamment entre les autorités nationales (non seulement du pays d'accueil, mais souvent aussi du pays d'origine), les autorités locales, les établissements scolaires (chefs d'établissement, professeurs de langue, généralistes et autres matières), les parents, la collectivité et les enfants eux-mêmes.

LES MESURES AU NIVEAU DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN VUE D'AMÉLIORER LES RÉSULTATS DES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION

- Renforcer le soutien en langue. Des mesures efficaces dans ce domaine comprennent les suivantes :
 - Prévoir une stimulation en langue à un âge précoce et un soutien aux parents afin qu'ils lisent à leurs enfants à la maison
 - Assurer un soutien continu à tous les niveaux d'enseignement
 - Accorder la priorité à l'enseignement théorique de la langue et à l'intégration de l'apprentissage de la langue et des matières enseignées
 - Valoriser et valider la maîtrise de la langue maternelle
- S'assurer de la qualité des conditions pédagogiques
 - Former tous les enseignants à la diversité (pas uniquement les professeurs de langue, mais l'ensemble du corps enseignant)
 - Accorder la priorité à l'évaluation formative et à l'apprentissage personnalisé

- Favoriser le partage des méthodes de direction efficaces et la mise en application des résultats des recherches en pédagogie
- Renforcer la direction des établissements scolaires ainsi qu’une stratégie appliquée à l’ensemble de l’établissement afin de répondre aux divers besoins des élèves
- Encourager la participation des parents et de la collectivité
 - Soutenir les parents afin qu’ils connaissent mieux le système d’enseignement de leur pays d’accueil
 - Supprimer les obstacles linguistiques et culturels auxquels se heurtent les parents immigrés et faire en sorte qu’ils puissent s’exprimer
 - Trouver des ressources auprès des collectivités locales, telles que des mentors, notamment issus de l’immigration
 - Soutenir l’apprentissage après l’école et pendant les vacances d’été afin de compenser le manque de ressources des familles

LES MESURES SYSTÉMIQUES EN VUE D’AMÉLIORER LES RÉSULTATS DES ÉLÈVES ISSUS DE L’IMMIGRATION

- Mieux gérer les différents degrés de soutien, en volume et en qualité, selon les régions et les établissements scolaires, ainsi que la concentration des élèves issus de l’immigration dans chaque établissement
 - Établir un cadre juridique et financier pour obtenir un soutien uniforme dans l’ensemble des régions et des établissements scolaires
 - Recenser les méthodes efficaces et inciter au partage des connaissances entre les régions et les établissements scolaires
 - Définir des objectifs en vue d’une réduction des disparités entre élèves issus de l’immigration et autochtones
 - Concentrer les efforts en vue d’améliorer la qualité de l’enseignement dans les écoles comptant une forte proportion d’élèves issus de l’immigration
- Élaborer une stratégie de financement efficace
 - Concentrer les fonds sur le soutien en langue
 - Cibler des groupes/domaines/établissements particuliers
 - Cibler différentes catégories d’élèves de milieux défavorisés, à partir d’indicateurs pondérés
 - Évaluer l’utilisation et le rapport coût/efficacité
- Suivi et évaluation efficaces
 - Évaluer et mesurer systématiquement l’efficacité des mesures publiques prises en faveur de l’enseignement des élèves issus de l’immigration
 - Surveiller au niveau central la qualité et l’équité, à travers les pratiques d’évaluation des établissements et des enseignants
 - Améliorer la qualité des données et leur portée afin d’étoffer les informations sur les résultats scolaires des élèves issus de l’immigration
 - Former les enseignants au suivi et au retour d’information en classe

RÉFÉRENCES

Ces repères généraux pour l’élaboration des politiques sont tirés des examens de l’OCDE sur la formation des migrants, qui présentent des mesures mises en œuvre dans 22 pays. Les conclusions de ces examens sont présentées dans *Comblent l’écart pour les élèves immigrés : politiques, pratiques et performances*, paru en avril 2010. Les examens des politiques de six pays (Autriche, Danemark, Irlande, Norvège, Pays-Bas et Suède), les rapports de base préparés par 12 pays et d’autres documents de l’examen sont également disponibles sur le site web de l’OCDE : www.oecd.org/edu/migration.